



Monsieur Paul LEFEVRE
Président de la Commission d'Enquête
P.L.U de MONTAUT
Mairie de MONTAUT
Place de la mairie
09700 - MONTAUT

Toulouse, le 15 juin 2020

Objet : Enquête Publique du PLU de MONTAUT (09)

Monsieur le Président,

Nous avons été informés du déroulement de l'Enquête Publique relative à la révision du PLU de MONTAUT du 15 juin au 16 juillet prochain.

Nos adhérents locaux, en tant qu'acteurs du territoire, ont pris connaissance des documents afférents à cette enquête. Au regard des prérogatives de notre organisation professionnelle, ils nous alertent sur une des pièces versées à ce dossier référencée en page 20 du document B intitulé "bilan de la concertation, vœux du maire 2019".

Outre le fait que n'est pas précisé l'auteur de ce document (propos *in extenso* du maire ou propos rapportés lors de ses vœux 2019 ?), nous relevons des inexactitudes de fond que notre profession se doit de porter à votre connaissance :

- Le "**Ministère de l'Occitanie**" (?) auquel il est fait allusion n'existe pas. Quelle serait donc cette instance qui de surcroît conclurait à ce qu'un déchet "ne peut être considéré comme inerte dès lors qu'il est stocké en eau" ? Cette allégation est fautive dans la mesure où figurent dans les arrêtés préfectoraux qui réglementent l'activité cette possibilité de valorisation des déchets inertes dès lors que la traçabilité et les contrôles qualité sont réalisés. La DREAL, Administration de tutelle, veille régulièrement aux respects de ces règles comme peuvent en attester les exploitants de carrières. Le fait que les carriers aient mis en place des CLCS et, de plus, validé le principe de création d'un Comité de suivi montre bien leur souhait de transparence en la matière.
- Cette **valorisation par l'apport de matériaux inertes** que l'on retrouve dans les Arrêtés préfectoraux permet de restituer des terres agricoles, ce qui s'inscrit dans le cadre du réaménagement des sites et de cette orientation partagée par les exploitants, les agriculteurs et les Services de l'Etat.

Notre organisation professionnelle conteste donc formellement ces allégations et ces approximations, de nature à ignorer les efforts de concertation de nos adhérents et à induire en erreur les citoyens de ce territoire. Nous vous saurions gré de tenir compte de ces éléments dans le cadre de votre mission.

En dernier lieu, nous attirons votre attention sur l'engagement de transparence de notre profession récemment démontré à l'occasion d'une journée d'informations et d'échanges à destination des élus et associations locaux, organisée aux Domaines des Oiseaux le 14 juin 2019. En présence de la DREAL et d'experts hydrogéologues, l'activité de nos adhérents en plaine d'Ariège a pu être exposé et débattu. La mairie de MONTAUT était représentée par son premier adjoint. Mme. Agnès BONJEAN, sous-préfète de Pamiers, et M. Fabien COLLIN, assistant parlementaire du député Michel LARIVE, étaient également présents à ce rendez-vous.

Nous nous tenons à votre disposition pour préciser et développer si nécessaire tous ces points.

Dans cette perspective,

Recevez Monsieur le Président mes sincères salutations.

Le Président



Fabrice CHARPENTIER